

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 79 (1943)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Convocations*. — VAUD : *Bureau de placement*. — *On éduque notre jeunesse en âge post-scolaire*. — GENÈVE : *Après un vote*. — U. I. P. G. — DAMES ET MESSIEURS : *Chœur mixte*. — U. I. P. G. — DAMES : *Assemblée générale annuelle*. — U. A. E. E. : *Convocation*. — *Décès*. — NEUCHATEL : *Fonds scolaire*.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : W. JOST : *Résumé et adapté par E. D. : Glacier ; Tschierva-Roseg (Tableaux scolaires suisses)*. — H. JEANRENAUD : *L'école vivante par les centres d'intérêt*. — INFORMATIONS : *Séance d'information de la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants*. — *Remerciements*. — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

CONVOCATIONS

VAUD

Répétitions de gymnastique.

Nyon : dames, vendredi 19 mars, 17 heures.

GENÈVE

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

Jeudi 25 mars, 16 h. 30, Taverne de Plainpalais, assemblée statutaire. Voir l'ordre du jour dans la Chronique genevoise.

VAUD

BUREAU DE PLACEMENT

On cherche à Lausanne ou dans la banlieue, une famille qui prendrait en échange un jeune homme de Windisch, près Brougg, âgé de 16 ans et désirant fréquenter l'école de commerce. On accepterait éventuellement une jeune fille. Renseignements et très bonnes références à disposition.

H. PILLOUD.

ON ÉDUQUE NOTRE JEUNESSE EN ÂGE POST-SCOLAIRE (suite).

2. Montreux. Cours organisés par M. Chantrens lui-même, selon les conclusions de son rapport présenté à la Commission S. P. V. sur la matière.

Les cours sont de 3 heures. L'innovation porte sur la première moitié de la séance que dirige M. Chantrens. Durant la seconde partie, le « programme » ordinaire reprend.

Au reste, voici un résumé de presse qui traduit assez bien l'esprit d'un cours (il ne s'agit toujours que de la première heure et demie) :

« A l'heure exacte, attentifs, les jeunes gens (16 à 19 ans) occupent leurs places et écoutent le remarquable exposé du maître dans un profond silence. Une heure et demie durant, celui-ci parviendra à capter leur attention. Illustrant ses vivantes démonstrations d'exemples concrets,

suggestifs et précis, le maître sait créer cette confiance au sein de son auditoire, confiance sans laquelle aucun résultat positif ne saurait être espéré. Et ne cessant jamais d'être paternel, il questionne les élèves qui, — heureuse constatation — lui répondent avec bon sens et précision.

» Première innovation : le décor est changé. Quarante-cinq jeunes gens des Planches et de Veytaux sont réunis dans la salle du Conseil communal des Planches. Rien ne rappelle l'école. Tables, cahiers, manuels, porte-plume, sont absents.

» Seconde innovation qui réside dans la méthodologie même : il ne s'agit plus de leçons de maître à élèves, mais d'une discussion d'homme à homme, prétexte à exercer et à fortifier la réflexion et le jugement.

» Une troisième innovation se trouve dans le sujet de la discussion, qui est toujours d'*actualité* — un article de journal, de préférence — et qui roule autant que possible sur des faits réels, vécus, sur des cas concrets, propres autrement dit à susciter l'intérêt et à faciliter par conséquent l'éducation recherchée.

» La dernière, et la plus importante, a trait au but lui-même des cours. En dépit d'excellentes directives officielles, les anciens cours complémentaires visaient plus à *instruire qu'à éduquer*, à initier aux rouages de notre appareil politique qu'à aiguiser le sens civique. C'était une erreur, au dire du maître novateur. Car on n'est pas forcément un bon citoyen parce qu'on connaît bien nos institutions démocratiques et nos libertés politiques. On l'est bien davantage dans la mesure où on a conscience de la sagesse de ces institutions et de la valeur de ces libertés. Non, certes, que la connaissance de nos autorités soit matière négligeable : il va d'ailleurs de soi qu'on ne saurait démontrer le bien-fondé de la présence simultanée de nos deux Chambres fédérales, par exemple, sans parler de l'organisation de ces Chambres. Mais l'essentiel n'est pas là ; il est plutôt dans la création d'un *état d'esprit* favorable à l'esprit démocratique de notre régime politique ; cela d'autant plus que la pratique de la chose publique, dès l'âge de majorité, aura tôt fait de combler les lacunes de l'instruction dans ce domaine.

» Voilà pour la théorie. Voyons maintenant la pratique.

» La discussion de chaque cours porte sur l'une ou l'autre de ces « constantes » de notre Confédération. Par exemple : le caractère démocratique de nos institutions est le seul compatible avec notre mentalité et nos traditions ; nos institutions politiques et sociales tendent à assurer à chacun le maximum de justice et de bien-être ; dans aucun autre pays, le peuple ne peut en appeler, comme chez nous, à une décision de nos représentants ; le fédéralisme est la clef de voûte de notre édifice politique ; la Suisse neutre a le devoir de garantir elle-même sa neutralité par les armes, au besoin, etc. »

(A suivre.)

R. M.

GENÈVE**APRÈS UN VOTE**

Dans sa séance du 6 février écoulé, le Grand Conseil a adopté une loi accordant pour l'année 1943 des allocations de vie chère et des allocations pour enfants aux magistrats, fonctionnaires, employés de l'Etat de Genève, y compris le personnel des établissements hospitaliers faisant partie de l'assistance publique médicale, selon le barème suivant:

Traitements bruts jusqu'à Fr. 4500.—	Fr. 75.—
» » de Fr. 4501.— à Fr. 5000.— . . .	» 67.50
» » » 5001.— à » 5500.— . . .	» 60.—
» » » 5501.— à » 6000.— . . .	» 52.50
» » » 6001.— à » 6500.— . . .	» 45.—
» » » 6501.— à » 7000.— . . .	» 37.50
» » » 7001.— à » 7500.— . . .	» 30.—
» » » 7501.— à » 8000.— . . .	» 22.50
» » » 8001.— à » 8500.— . . .	» 15.—
» » » 8501.— à » 9000.— . . .	» 10.—
» » » 9001.— à » 9300.— . . .	» 7.50

Les célibataires, veufs, divorcés ou séparés qui assument l'entretien de parents légalement à charge au sens de l'art. 31 de la loi générale sur les contributions publiques sont assimilés au personnel marié.

Les enfants sont considérés comme charge jusqu'à l'âge de 20 ans. Le produit du travail du conjoint et celui des enfants (jusqu'à 20 ans), à condition qu'ils dépassent 600 fr. par an sont ajoutés au traitement pour déterminer le montant de l'allocation. De même toutes indemnités, rémunérations pour travaux effectués en dehors de l'horaire habituel, prestations en nature, parts des professeurs aux finances d'inscription des élèves (cours et laboratoires) entrent en ligne de compte pour le calcul du traitement brut.

Le personnel recevra, en outre, une allocation mensuelle de 20 fr. par enfant (jusqu'à 20 ans), à condition que le conjoint ne bénéficie pas d'un gain supérieur à 1800 fr. par an ou l'enfant un gain supérieur à 900 fr., par an.

N'auront pas droit aux allocations prévues par la présente loi : le personnel féminin marié, les candidats à l'enseignement, célibataires, veufs, divorcés ou séparés ; le personnel dont le traitement provenant de l'Etat n'est qu'un revenu accessoire.

* * *

La ligne de conduite droite de la Fédération nous a valu le retour à la loi de 1919, le rétablissement des salaires légaux, sur la base desquels les versements à la C. I. A. sont effectués. Un grand soupir de soulagement a accueilli cette décision des autorités cantonales. Des promesses formelles avaient été faites ; elles ont été tenues et nous nous plaisons à souligner ici que nous le devons en premier lieu au Conseil d'Etat et à M. Perréard.

Quant aux allocations adoptées le 6 février dernier, nous déplorons quelques-unes de leurs insuffisances. Le barème est beaucoup plus dégressif que celui des Services Industriels et de la Ville de Genève. Les instituteurs ne reçoivent que 22 fr. 50 au maximum alors que nos ultimes revendications avaient abaissé le chiffre à 40 fr. par mois. Il est vrai que la V. P. O. D., elle, avait ramené ce chiffre à 17 fr. 50 !

Les grands sacrifiés du moment sont les célibataires. Nous devons déclarer une fois de plus au gouvernement que nous ne pouvons pas nous ranger à son avis. Aucun de ses arguments ne peut nous convaincre. Lui-même, d'ailleurs, reconnaît que le déficit du Compte d'Etat s'élevant à un million, selon les probabilités, il ne lui a pas été possible d'aller jusqu'où la simple équité l'aurait voulu. Continuel conflit de notre démocratie incomplète : le gouvernement du peuple n'est pas en réalité le souverain de l'Etat en matière économique. Le dieu Phynance détient en dernier ressort un redoutable et occulte pouvoir de veto.

En pleine période de propagande en faveur de la famille et du retour à une natalité normale, nous déplorons aussi bien l'attitude adoptée envers les célibataires que celle qui exclut les candidats à l'enseignement dépourvus de charge de l'octroi d'allocations de vie chère. Ces mesures, comme celle qui enlève à un instituteur conjoint l'allocation de 20 fr. par enfant vont à l'encontre des encouragements à la famille et à l'augmentation de la natalité à Genève, capitale de la stérilité.

Nous ne voulons pas croire que l'appui officiel à la campagne entreprise en faveur de la famille relève du pur platonisme qui friserait l'attitude résignée d'un gouvernement craignant de se heurter au courant d'opinion actuelle. C'est la raison pour laquelle nous nous réservons de revenir, à l'avenir, sur ces questions, trop convaincus qu'elles reposent sur des principes aussi indiscutables que d'autres qui valurent notre constante attention.

Un mot encore pour conclure : Le rapport de minorité, présenté par M. le député Maillard, secrétaire fédératif de la V. P. O. D. se rapprochait beaucoup de nos revendications. C'est dire qu'elles ne divergeaient pas, à peu de chose près, de celles d'autres groupements professionnels, la V. P. O. D. notamment. M. Maillard, mandaté d'ailleurs par le parti socialiste de Genève, défendit les candidats à l'enseignement supportant une ou plusieurs charges légales. Sur ce point, il obtint gain de cause, reconnaissons-le avec remerciements. L'irritante question du retour aux salaires normaux étant résolue, espérons que les divergences entre organisations iront s'amenuisant. A la condition toutefois que M. Maillard mette un terme à certaines allusions désobligeantes relatives à une prétendue inertie de la Fédération en face de la Commission du budget.

Que M. Maillard se persuade de l'idée que le président de la Fédération n'hésitera jamais à demander une audience à la Commission du budget si n'importe lequel des dirigeants de cette Fédération le juge opportun, non pas pour lui personnellement, mais pour le bien commun. Nous n'avons jamais craint, quoique fonctionnaires, de nous exprimer avec une absolue franchise devant notre « patron », en l'occurrence : le Conseil d'Etat. Nous n'avons jamais cherché à faire peser sur les uns des mesures prises en faveur des autres. Rendus incompatibles par la Constitution, nous arrêtons notre ligne d'action au mieux des intérêts généraux ; tout nous portait à croire que nous gagnions plus à nous soumettre au Conseil d'Etat pour les points sur lesquels il ne nous donnait pas satisfaction, plutôt que de courir l'aventure devant une Commission dont nous ne pouvions partager les travaux et sur laquelle notre influence restait bien problématique.

G. BOREL,

président de la Fédération générale des Associations de fonctionnaires et employés de l'Etat.

U. I. P. G. - DAMES ET MESSIEURS

A PROPOS DU CHOEUR MIXTE

Une vingtaine de collègues ont répondu à l'appel. Beaucoup hésitent à s'inscrire, craignant de n'être point libres au jour fixé. Qu'ils se rassurent !

Cette inscription n'engage pas le signataire ; mais il faut rassembler d'abord les amateurs de musique vocale, qui seront convoqués ensuite pour fixer le jour le plus favorable à tous pour les répétitions. Adressez votre adhésion de principe à Mlle Mongenet, avenue Jolimont 2.

A. D.

U. I. P. G. — DAMES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 27 FÉVRIER 1943

Grande affluence au Cercle des Arts et des Lettres où M^{me} Mongenet, présidente, salue la présence de nos invités : M. Junod, président de la S.P.R., M. Rothen, président de la Société pédagogique neuchâteloise, M^{me} Pilloud, de la Société pédagogique vaudoise, M. Huguelet, de la Société pédagogique du Jura bernois, M. Duchemin, ex-président de l'U. I. P. G., M. Lagier, le président actuel et M. Borel, président de l'Association des fonctionnaires.

Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous deux nouveaux membres : M^{les} Neuenschwander et Fornet. Par contre, M^{mes} Taponnier et Foëx nous ont envoyé leur démission et sont nommées membres honoraires.

Plusieurs stagiaires ont été invitées à la dernière séance du comité ; elles pourront, par l'intermédiaire de l'Union, faire entendre leur voix.

Nous avons soutenu la démarche des suppléantes, dont la situation est très précaire, pour qu'elles obtiennent une allocation de renchérissement de la vie. Elles ont eu la petite satisfaction de recevoir 25 fr. par mois.

A la suite de ces quelques communications, notre présidente donna lecture de son rapport qui fut qualifié par l'un de nos invités de « *kurz und gut* ». Excellent rapport, en effet, où M^{me} Mongenet exprima en terminant son souci d'abandonner la tâche, puisque personne ne veut reprendre les rênes de l'Union.

M^{me} Jaquet sut remercier chaleureusement notre présidente dont le dévouement durant ces trois ans d'activité fut inlassable. M^{me} Mongenet fut une précieuse collaboratrice pour M. Borel et l'Union a tenu à leur exprimer à tous deux sa reconnaissance en leur offrant un livre.

M^{me} Meyer, trésorière nous fit part de son rapport ; le déficit pour l'année écoulée se monte à 47 fr. 55.

Sur 196 membres actifs, 163 seulement se sont acquittés de leur cotisation. Puissent-elles avoir toutes entendu, ces retardataires, les paroles vibrantes de notre trésorière, qui sut rappeler avec fermeté et gentillesse les devoirs élémentaires de tout sociétaire. L'exactitude des comptes fut reconnue par M^{mes} Moret-Riess et Foëx, qui remercièrent vivement M^{me} Meyer de son travail souvent ingrat.

Ce fut enfin le rapport sur la souscription pour l'Ouvroir, dont M^{me} Unger s'occupe avec beaucoup de dévouement. H. B.

Nous publierons dans le prochain Bulletin le résultat des élections de la Présidente, du Comité et des représentantes dans les diverses commissions.

Réd.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

Convocation.

Les membres de l'U.A.E.E. sont convoquées en assemblée statutaire, le jeudi 25 mars, à 16 h. 30, à la Taverne de Plainpalais, 6, rue de Saussure.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la séance statutaire de 1942.
2. Rapport de la présidente.
3. Rapports de la trésorière, des vérificatrices des comptes et des déléguées.
4. Election du comité.
5. Nomination des vérificatrices des comptes et des diverses délégations.
6. Propositions individuelles.

N. B. — Cette assemblée est obligatoire pour les membres actifs. Une amende de 1 fr. est prévue pour les membres qui n'auront pas présenté une excuse écrite et valable à la Présidente. (Statuts art. 10).

Le Comité.

DÉCÈS

Le comité a le regret d'informer les membres de l'Union amicale des écoles enfantines du décès subit, survenu en pleine activité, de M^{me} Marie Baroni, leur chère collègue et amie. S. S.

NEUCHATEL

FONDS SCOLAIRE

Revenons aujourd'hui, comme nous nous l'étions promis, sur un point sombre signalé au passage dans le bref aperçu que nous avons donné de la situation technique du Fonds scolaire, d'après le bilan établi à la date du 1^{er} janvier 1942. (*Bulletin* du 27 février).

Nous voulons parler du rendement du portefeuille dont le taux s'est abaissé à 3,41 %, en 1941, soit à un niveau inférieur à celui du taux actuariel maintenu à 3 1/2 % dans le bilan en question. S'il fallait, à l'instar des compagnies d'assurances, choisir le taux de 3 %, nous avons dit qu'il faudrait grever le passif d'une charge nouvelle d'environ 1 123 000 fr. Et nous avons ajouté que pour éviter cet endettement l'expert préconise certaines mesures sur lesquelles nous allons précisément donner quelques détails.

Il estime que les pouvoirs publics ont le devoir de prendre à leur charge la différence entre le rendement net des capitaux du Fonds et celui qui serait calculé au taux de 3 1/2 %. La dépense ne serait pas considérable puisque pour l'année 1941, par exemple, elle atteindrait, en chiffres ronds, la somme de 2800 fr.

Cette prise en charge par l'Etat et les communes se justifie du reste pleinement. Mais, pour bien le comprendre, il est nécessaire de se reporter à la loi du 15 juillet 1920 qui stipulait (art. 48) qu'un supplément de pension de 600 fr. par an serait alloué aux titulaires de rentes des situations de 1889 et de 1912 moyennant que leurs ressources et revenus annuels, pension comprise, ne dépassent pas 3600 fr. Ce viatique de vie chère valait un peu mieux, on en conviendra, que la maigre pitance offerte depuis deux ans aux pensionnaires affiliés à la situation actuelle. Quant aux dépenses afférentes à ces suppléments de pensions, elles étaient supportées par l'Etat et les communes dans les proportions de deux tiers contre un tiers.

Lors de la réorganisation du Fonds, en 1937, l'Etat s'est libéré de sa part qui a été incorporée dans le montant de sa subvention annuelle de 175 000 fr. La contribution des communes reste pour un tiers à leur charge, selon l'art. 44 de la loi du 15 avril 1937.

Or, en 1937 les suppléments de pensions s'élevaient à un montant de 15 120 fr. qui est tombé en 1942 à 7957 fr. Il en résulte donc une économie de 7163 fr. dont les communes ont bénéficié pour un tiers. N'est-il pas légitime dès lors de leur demander, ainsi que l'expert en fait la proposition, de contribuer pour une part à l'appoint des intérêts fixé, comme nous l'avons dit plus haut, à 2800 fr. pour 1941 ?

Mais l'expert solliciterait aussi un sacrifice de l'Etat par l'abandon de l'impôt dont il frappe le Fonds, et qui représente une somme de

1600 fr. par année, depuis 1939. Au cours des deux exercices précédents notre caisse avait été exonérée de cette charge qui est fixée selon un taux réduit.

En conclusion, l'auteur du bilan technique déclare que *si ces mesures ne pouvaient être adoptées, il serait nécessaire alors de faire intervenir les dispositions de l'art. 16, 6^e al., en réclamant une augmentation de cotisation aux actifs de 2 % des hautes-paies acquises.*

Il ajoute enfin que *ces propositions sembleraient suffisantes pour le moment et permettraient de traverser les temps difficiles que ces prochaines années nous réservent certainement.*

Après examen de ces propositions, le comité du Fonds a chargé son président, M. Camille Brandt, chef du département de l'Instruction publique, d'intervenir auprès du Conseil d'Etat en vue d'obtenir l'exonération de l'impôt ci-dessus.

Si cette démarche aboutit favorablement, il restera à trouver un solde d'appoint de 1200 fr. Nous dirons ce que le Comité décidera à ce sujet.

* * *

Ajoutons à ces quelques notes que, dans sa séance du 8 février, le comité du Fonds scolaire a discuté longuement d'une décision prise par les autorités de La Chaux-de-Fonds et dont le président lui a donné connaissance.

Selon cette décision, les titulaires malades qui ne pourront pas reprendre leurs fonctions après avoir épuisé les prestations de la Caisse de remplacement seront mis provisoirement au bénéfice de la rente d'invalidité. Ils seront réintégrés dans l'enseignement à partir du moment où cessera l'invalidité, à la condition cependant que celle-ci survienne dans un délai non encore déterminé.

Cette mesure qui a reçu l'approbation du département de l'Instruction publique est bien inopportune. Elle va accroître les charges du Fonds au moment même où l'on cherche à parer aux effets d'un rendement déficitaire du portefeuille. Elle entraîne aussi, d'un autre côté, la marche de la Caisse d'entr'aide de la SPN. et fait fi des services que cette œuvre rend indirectement au Fonds scolaire. En effet tous les mois de remplacement dont elle assumait le paiement seront dorénavant à la charge du Fonds scolaire sous forme de prestations d'invalidité.

Ajoutons que le Comité central de la SPN., saisi de la question par la section de la La Chaux-de-Fonds a décidé d'en nantir la « Fédération des fonctionnaires », estimant que ce problème dépasse les cadres de notre association, puisqu'il touche aussi aux intérêts du corps professoral. Notre assemblée de délégués du 27 mars prochain en discutera, ce qui nous donnera l'occasion d'en reparler. J.-ED. M.

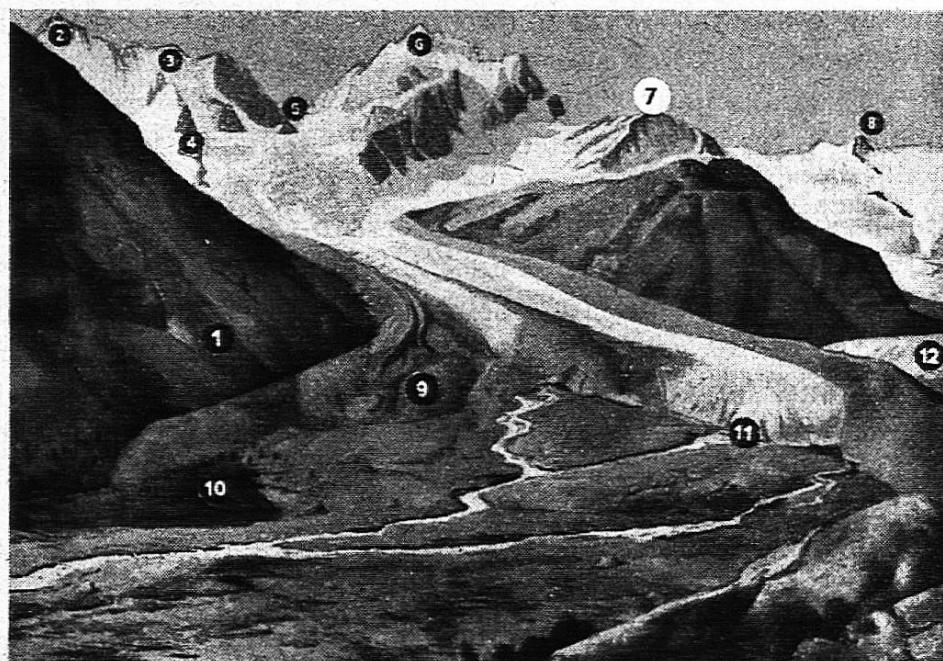
La surabondance des matières nous oblige de remettre à huitaine la publication d'une importante chronique genevoise, dont le compte rendu de l'assemblée de l'U. I. P. G. - Messieurs, d'une partie de la neuchâteloise, et des Informations.

Réd.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

GLACIER (TSCHIERVERA-ROSEG)



Série : *Types de paysages.*

Peintre : Victor SURBEK, Berne.

Bourgeois de Berthoud, né en 1885.

Introduction.

Glaciers, névés et rochers représentent presque 20 % de la superficie de notre pays. Ils sont improductifs, mais les névés et les glaciers sont une réserve d'eau et de force hydraulique. Ils régularisent le débit des cours d'eau non seulement en Suisse mais dans un vaste territoire formé par les bassins du Rhin, du Rhône, du Tessin et de l'Inn. C'est en été que le débit de leurs émissaires est maximum, quand les cours d'eau d'autre origine atteignent leur minimum ou même sont à sec.

En hiver, par contre, l'écoulement est faible ; mais les excédents d'été peuvent être mis en réserve, en montagne plus facilement qu'ailleurs par la construction de lacs artificiels.

Ces circonstances ont une énorme importance pour notre économie. Ainsi, l'énergie annuelle totale des installations de l'Oberhasli, par

exemple, représenteront lorsqu'elles seront achevées, 675 millions de kwh.

Les névés et les glaciers ne sont pas moins importants pour la beauté du paysage alpestre qui fait de la Suisse un pays de tourisme privilégié. Ils ont joué un rôle essentiel, avec les autres conditions géographiques, dans l'histoire de notre pays et la naissance de son génie particulier.

Le tableau.

Il représente une partie du massif de la Bernina, telle qu'on la voit, à main gauche, en direction sud-est, quand on s'élève, dans le val Roseg, vers l'Alp Ota et les pentes fleuries du Mortel.

A gauche (1), les dalles herbeuses du Piz Tschierva font partie d'une importante réserve de faune sauvage. Dans le coin, en haut, le sommet du Piz Bernina (2), puis le Monte di Scerscen (3) d'où se détache, vers le N.-O., l'arête rocheuse abrupte du Piz Humor (4) qui scinde en deux le névé supérieur du glacier du Tschierva. A partir du col profond du Scerscen (5), se redresse l'arête est du Piz Roseg (6). Du sommet nord du Roseg descend l'arête N.-O. avec une paroi presque verticale en face du Piz Aguagliouls (7) qui cache le névé de la Sella. A droite, on voit les sommets jumeaux de la Sella (8) et le début de l'arête neigeuse qui court jusqu'au Piz Glüschaïnt.

Au premier plan, l'extrémité du glacier de Tschierva avec ses deux moraines latérales. Celle de la rive droite tombe en partie en éboulis sur le front du glacier, tandis qu'une partie plus ancienne forme un mur longeant la pente verte du Piz Tschierva et aboutissant à l'arc d'une ancienne moraine frontale partiellement couverte de mélèzes. Le torrent glaciaire a scié cette ancienne moraine qui marque la limite du glacier, atteinte vers le milieu du siècle dernier.

Deux des ruisseaux sont issus de « portes du glacier » partiellement effondrées, le troisième qui amène les eaux de fonte du glacier du Roseg passe sous la moraine latérale de gauche (11) et ne rejoint que sous le cône de cailloutis fluvio-glaciaires. Au pied de l'Aguagliouls, derrière la moraine (12), la langue du glacier du Roseg.

Les glaciers.

Un glacier est un simple fleuve de glace, mais bien étrange ! Car comment la glace, qui éclate comme du verre sous le piolet, peut-elle couler ? Couler autour de chaque cap rocheux, dans chaque anse, par dessus chaque saillie de roche, dans chaque dépression du lit ?

Un glacier est interrompu brusquement ; à ce point de vue, il ressemble plutôt au nuage qui s'étend sur la vallée du Hasli, descend au delà du Grimsel et disparaît, rapidement évaporé. Les problèmes, que pose l'étude des glaciers sont multiples, complexes et pour beaucoup qui

sont simples en apparence, loin d'être élucidés. On n'en peut donner dans cet article qu'un aperçu sommaire¹.

Accumulation et ablation.

La surface d'un glacier est formée de deux parties. En altitude, le bassin d'accumulation, ou névé, où la neige d'hiver se maintient en partie durant l'été et où s'accumulent chaque année de nouvelles couches.

Plus bas, où la glace est nue, dès que la neige de l'hiver a disparu, où la fonte superficielle de la glace elle-même peut être considérable, c'est le glacier proprement dit, le territoire d'ablation, qu'à cause de sa forme allongée on appelle « *Gletcherzunge* », la langue du glacier.

Le territoire d'ablation comprend une (glacier simple) ou plusieurs (glaciers composés) vallées en gradins où la langue du glacier, selon l'inclinaison, dégringole en énormes séracs ou s'étale en une surface de glace à peine déclive.

La limite entre la zone d'accumulation et celle d'ablation, où les chutes annuelles de neige fondent encore entièrement, est la ligne du névé ; c'est la limite des neiges. Elle varie énormément avec les circonstances : latitude, exposition, conditions climatiques et météorologiques, situation en bordure ou au centre d'un massif. Dans les Alpes, elle a été évaluée assez exactement sur le glacier du Rhône, elle s'y trouve à 2750 m.

Le territoire d'accumulation du glacier du Tschierva est formé de trois parties. Les deux bassins du névé supérieur, séparés par le Piz Humor et le névé situé à quelque 400 m. plus bas, dans la dépression entre le Piz Roseg et le Piz Aguagliouls. Le vaste névé du Roseg est aussi divisé en deux par la bande rocheuse qui descend du sommet de la Sella.

Le glacier du Tschierya est le type du glacier alpin ou glacier de vallée dont la langue descend bien au-dessous de la limite des neiges. Ici à environ 2000 m., près de la limite supérieure des forêts d'arolles. Ailleurs, bien plus bas encore : glaciers de Fiesch et de Saleinaz 1600 m., glacier d'Aletsch 1400 m., glacier inférieur de Grindelwald, 1200 m., glacier des Bossons, 1100 m.

Différents types de glaciers.

Même dans les Alpes, beaucoup de glaciers ne répondent pas au type alpin avec névé et langue de glacier descendant dans une vallée.

Les glaciers suspendus (*Hängegletscher*) occupent seulement un épaulement, ils s'éboulent généralement en séracs en contre-bas. Les

¹ Le texte de l'édition en allemand est beaucoup plus complet. Il contient quelques considérations physiques, thermiques, dynamiques qui seront ici laissées de côté.

Cette adaptation est donc très résumée et simplifiée.

glaciers de cirques (Kargletscher) occupent des dépressions bordées d'escarpements, ce sont souvent des glaciers régénérés, c'est-à-dire formés d'accumulation de blocs de glace éboulés et d'avalanches ; dans ce cas, ils n'ont pas de névés.

Les « Plateaugletscher » (glaciers de plateaux), sont des calottes glaciaires locales, occupant des plateaux élevés, ils alimentent souvent, à leur bordure, des glaciers suspendus.

D'après W. Jost.

Résumé et adaption française par E. D.

L'ÉCOLE VIVANTE PAR LES CENTRES D'INTÉRÊT¹

C'est un beau cadeau que nous offrent MM. Paul Aubert et Edmond Viret et pour lequel nous leur disons d'emblée notre vive reconnaissance. Fruit d'une collaboration longue de plusieurs années entre un inspecteur scolaire qui a des vues larges, le sens des réalités, et un instituteur enthousiaste et généreux, ce volume marquera une date dans nos préoccupations pédagogiques. Les praticiens seront particulièrement sensibles à ce présent, parce que c'est bien du vu et du vécu qui leur est offert.

Je n'essaierai pas d'analyser cet ouvrage en le suivant pas à pas. Je préfère vous laisser, à vous mes collègues, la joie de la découverte. Et elle sera grande ! Vous relirez les pages clairvoyantes consacrées aux principes de la méthode des centres d'intérêt. Vous suivrez cette classe qui observe un pont, dessine un bord de lac, barre un ruisseau, part à la conquête d'une colline, vibre devant un panorama, contemple le vaisseau de notre cathédrale. Rentrés avec elle à la ruche, vous assisterez à tout le travail qu'elle entreprend. Vous participerez à l'effort de ces enfants de neuf à douze ans qui apprennent à réfléchir, à raisonner, à imaginer, à construire. Vous sentirez leur ardeur à enrichir leur langage, à évoquer la page d'un grand écrivain et à exprimer leurs observations et leurs impressions. Vous les accompagnerez même dans leurs familles et vous constaterez tout ce qu'ils apportent de l'école et combien ils sont saisis par le dynamisme d'une classe qui vit.

L'école vivante par les centres d'intérêt. Chacun sait ce qu'il faut entendre par centres d'intérêt. MM. Aubert et Viret ont entrepris de les réaliser dans le cadre de notre école vaudoise. Ils ont établi que c'est chose possible en ayant une vue large de nos programmes, assez souples du reste pour permettre cette adaptation. Je me hâte de dire que nos collègues ont du bon sens et qu'ils n'appliquent pas une théorie avec fanatisme et étroitesse. Ils reconnaissent, et ceci est une marque

¹ Un volume de MM. Paul Aubert, inspecteur scolaire, et Edmond Viret, instituteur. Publié par la Société vaudoise de travail manuel et de réforme scolaire. Editions La Concorde, Lausanne. 4 fr. 50, chez M. J. Chappuis, Les Giroflées, Chailly sur Lausanne.

de leur probité, que cette conception a des limites, qu'elle convient à un certain âge, qu'il est vain de vouloir y faire entrer tout le savoir que l'enfant doit acquérir dans les diverses branches, qu'elle exige des qualités et de l'entraînement de la part du maître et que même elle présente des dangers.

Mais les auteurs ne se sont pas contentés de dresser des plans d'architectes, pour fixer une nouvelle répartition de la matière à enseigner, plus conforme à la mentalité des enfants. Ils nous proposent une manière de construire l'édifice et surtout ils nous rendent sensible une ambiance.

La méthode des centres d'intérêt accorde une importance primordiale à l'observation, qu'elle soit spontanée ou dirigée. Encore faut-il préciser comment se présentera ce contact avec le réel. Suffit-il de conduire une classe devant une cascade, pour que le miracle de l'intérêt s'accomplisse ? Le maître joue dans cette présentation le rôle d'intermédiaire indispensable. S'il est sensible, poète, connaisseur des choses et des âmes, il saura faire vivre et aimer ce qui n'était qu'objet sans couleur pour ses élèves. La spontanéité de l'enfant n'explique pas tout. Elle ne porte des fruits que si elle éclôt dans une atmosphère dont le maître assure la tonalité. M. Viret a souvent précédé ses élèves, comme il les a envoyés en équipes d'informateurs, pour voir de tous les yeux de son intelligence et de son cœur ce qu'il allait offrir à ses petits compagnons. A la fois préparés et disponibles, tous, enfants et aîné, ils se sont découverts à travers la réalité. C'est là l'un des mystères de l'art d'enseigner. Les exemples divers qui nous sont présentés, qu'il s'agisse de géographie locale, de sciences naturelles ou d'histoire, nous prouvent la richesse des matériaux que fournit l'observation fraîche et animée.

L'enfant aime expérimenter, chercher, construire. Il suggère des hypothèses, qu'on s'empresse de vérifier. Voici le travail de réflexion déclenché, car l'observation n'a pas de fin en elle-même ; elle alimente le jugement et le raisonnement. La lecture de ces centres d'intérêt montrera jusqu'où conduit la curiosité spontanée. On s'étonnera peut-être des problèmes abordés : quoi ? des sujets de géologie ? de météorologie et d'histoire de l'art ? Pourquoi pas, quand ils sont découverts par les élèves et résolus intuitivement par eux.

A cet égard, le travail d'observation, tel que le pratiquent nos collègues, est singulièrement fécond. Cet aspect de leurs recherches inspirera à lui seul bien des réflexions.

Nous ne sommes pas au bout de nos découvertes. L'observation fournit des matériaux qui susciteront d'autres activités et en particulier des exercices de langage.

C'est ici un point capital : l'apprentissage de la langue maternelle n'est-il pas le centre de notre programme primaire ? MM. Aubert et Viret accordent une importance de premier plan à cette préoccupation

et c'est une de leurs réussites d'avoir montré comment les centres d'intérêt vivifient l'enseignement de la langue maternelle. La documentation qu'ils nous donnent est si suggestive, qu'on pourrait consacrer une étude à ce sujet.

Nous sommes en plein dans la pédagogie fonctionnelle. Le langage au service de la vie ! Ces enfants qui ont vu et éprouvé avec intensité ont besoin de mots pour traduire leurs sensations et leurs émotions. Ils se passionnent dans la recherche du vocabulaire ; c'est à qui découvrira le terme propre, l'expression qui évoquera le mieux le souvenir. Puis la phrase apparaît, riche en substance, variée et expressive. Conduits habilement, ces élèves construisent la grammaire presque sans s'en douter et s'entraînent intelligemment à l'orthographe. Tout le bénéfice de ces exercices, reliés organiquement, éclate dans la lecture et dans la rédaction. Alors, mais pas avant, les enfants abordent des textes, dont ils ont en eux la substance et qu'ils pourront saisir à fond. Des exemples nombreux illustrent de quelle manière se déroulent les exercices de rédaction libres ou dirigés.

C'est à n'en pas douter l'un des avantages les plus réels de la méthode des centres d'intérêt, que celui de faciliter un enseignement cohérent de la langue. Ce profit a son importance.

Comme on l'a déjà senti, *L'école vivante par les centres d'intérêt* nous apporte plus qu'une technique ; elle nous communique un élan. Nos collègues désirent éduquer autant qu'instruire. Leurs élèves ont appris à aimer les plantes, les insectes, la source, le vigneron qu'ils ont observés. Ils ont communiqué, car le travail les a rapprochés. Convîs à un effort joyeux, ils y ont tous participé. Dans la recherche spontanée ou dirigée, faibles et forts ont fourni leur pierre et, souvent, le maître a découvert chez des derniers de classe des trésors qu'il ne soupçonnait pas. Atmosphère sereine, parce que basée sur l'amour des enfants, puissance qui grandit l'être, le transforme, le révèle à lui-même.

Avant de tourner la dernière page, je relis ces lignes qui disent dans quel esprit nos collègues nous offrent leur collaboration : « Tu as besoin d'indications pédagogiques. Cet ouvrage, après beaucoup d'autres, t'en donne quelques-unes.

» Tu as besoin de matières d'enseignement. Tu les trouveras en abondance autour de toi, dans ton village, dans le beau pays que tu habites.

» Tu as surtout besoin d'enthousiasme et de foi. Cela, tu ne le trouveras que dans ton cœur et dans l'amour que tu portes à la jeunesse qui t'est confiée.

» Tu seras récompensé dans la mesure où tu te donneras toi-même ! »

H. JEANRENAUD.

INFORMATIONS

SÉANCE D'INFORMATION DE LA CROIX-ROUGE SUISSE SECOURS AUX ENFANTS

La section genevoise de la Croix-Rouge suisse-Secours aux enfants se fait un plaisir de prier MM. et M^{mes} les membres du Corps enseignant genevois à la

Séance d'information

qui aura lieu le **vendredi 19 mars à 20 h. 30** précises à la
Salle Centrale

Ordre du jour : I. Rapport d'activité ; II. Introduction par M. le Dr Hugo Oltramare ; III. Le film du « Secours aux enfants », présenté et commenté par M. P. Regard ; IV. Clichés divers et brève orientation sur la collecte du Sou Hebdomadaire, dans les cantons suisses — but, organisation, rendement.

Entrée libre.

REMERCIEMENTS

La section genevoise de la Croix-Rouge suisse — Secours aux enfants prie *L'Éducateur* de bien vouloir se faire son interprète auprès de Messieurs et Mesdames les membres du Corps enseignant genevois pour tout l'appui qu'elle rencontre auprès d'eux. Dans l'action des « Par-rainages » déjà, et depuis longtemps, de nombreuses classes genevoises n'ont pas cessé de nous marquer un intérêt dont les petits filleuls lointains savent tout le prix et le bénéfice. La collecte du Sou hebdomadaire est venue prouver mieux encore avec quel inlassable dévouement les Ecoles genevoises accomplissaient ce devoir d'entr'aide et de charité chrétienne que la situation privilégiée de notre pays lui commande. Mais nous savons aussi, et mieux encore, la part considérable qu'a le Corps enseignant genevois à cet esprit et à la réussite matérielle des diverses œuvres pour lesquelles on a sollicité son concours. Sachant la grandeur déjà de sa tâche quotidienne et les multiples devoirs de la charge qu'il assume, nous tenions à remercier ici le Corps enseignant genevois pour tous les sacrifices de temps et de travail qu'il a consentis pour venir en aide aux enfants victimes de la guerre. Nous savons que ces sacrifices là ne sont point vains : dans bien des pays des enfants vivent et vivront grâce à eux, et, dans notre propre pays, nos enfants à nous auront mieux compris, grâce à l'exemple de leurs maîtres, la grande leçon du dévouement et de l'entr'aide. Ainsi, doublement, l'esprit de la Croix-Rouge aura conquis de nouveaux cœurs et de jeunes forces. Que Messieurs et Mesdames les membres du Corps enseignant genevois en soient remerciés.

Croix-Rouge suisse — Secours aux enfants.

Section genevoise.

TEXTES LITTÉRAIRES LABOURS EN TUNISIE

Chaque année, quand il pleut, la Tunisie entière passe, à quelques mois de distance, par la plus affreuse aridité et par la plus fougueuse fécondité. De Sahara sans un brin d'herbe, elle devient tout à coup, presque en quelques jours, comme par un miracle, une Normandie follement verte, une Normandie ivre de chaleur, jetant en ces moissons de telles poussées de sève qu'elles sortent de terre, grandissent, jaunissent et mûrissent à vue d'œil...

Alors, on voit un étonnant spectacle. Chaque fois que, quittant les régions pierreuses et arides, on arrive aux parties fécondes, apparaissent au loin les invraisemblables silhouettes des chameaux laboureurs attelés aux charrees. La haute bête fantastique traîne, de son pas lent, le maigre instrument de bois que pousse l'Arabe, vêtu d'une sorte de chemise. Bientôt, ces groupes surprenants se multiplient, car on approche d'un centre recherché. Ils vont, viennent, se croisent par toute la plaine, y promenant l'inexprimable profil de l'animal, de l'instrument et de l'homme, qui semblent soudés ensemble, ne faire qu'un seul être apocalyptique et solennellement drôle.

La vie errante.

GUY DE MAUPASSANT.

LES LIVRES

Littérature grecque.

Les éditions des « Nouveaux Cahiers » nous proposent deux ouvrages, traductions d'œuvres grecques d'André Chédel : un dialogue de Platon, *Ion ou de la Poésie* et une œuvre moderne : *Pages choisies de Kostis Palamas*.

Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour juger de la fidélité de la traduction, mais le dialogue d'Ion et de Socrate est transposé dans une belle langue claire et vivante.

Les poèmes de Kostis Palamas nous montrent de quelle heureuse manière la sensibilité moderne peut s'allier à la culture hellénique. Certaines pages sont émouvantes et l'on doit remercier M. Chédel de nous introduire dans la littérature néo-grecque encore méconnue.

ALB. R.

L'âge ingrat d'un vagabond, par Pierre Dudan. Editions des « Nouveaux Cahiers ».

Le spirituel chansonnier Pierre Dudan nous offre dans ces pages quelques atmosphères vécues de *L'Age ingrat d'un vagabond*, d'un bohème toujours attiré par des horizons neufs. La Finlande, Berlin, l'Italie, la France, sont évoquées en pages pittoresques ou mélancoliques. Les jeunes, surtout, se retrouveront dans le livre de Dudan.

Publications pédagogiques

Allendy, Dr R. :	L'enfance méconnue	Fr. 4.20
Baudouin, Ch. :	La force en nous	» 4.—
Benjamin, R. :	Vérités et rêveries sur l'éducation	» 4.40
Berger, R. :	Le croquis rapide	» 2.50
—	Le croquis rapide, 2 ^e partie	» 1.50
—	Manuel d'écriture courante et ornementale	» 5.—
—	Le dessin libre	» 6.—
—	La didactique du dessin.	» 6.—
Cahiers d'enseignement pratique, derniers numéros parus :		
Loosli, M. :	Animaux invertébrés	» 1.25
Mayor, M. :	Charles Sécrétan	» 1.—
Champion, Marie-Jeanne :	Traité d'éducation à l'usage de la jeunesse	» 1.50
Chevallaz, G. :	L'éducation du patriotisme, quelques réflexions	» 2.—
—	Histoire de la pédagogie	» 5.—
Dudan, C. :	Le français et la formation de la jeunesse	» 1.—
—	Le français notre langue	» 1.50
—	Le français notre langue, nouvelle série	» 1.80
—	Le français notre langue 3 ^e série	» 1.80
—	Le français de quelques écrivains I	» 3.60
Evesque, E. :	L'éducation générale et sportive	» 4.65
Ferrière, Ad. :	Nos enfants et l'avenir du pays	» 6.50
—	Libération de l'homme	» 4.—
Guex, G. :	Quelques entraves psychologiques au développement de la personnalité	» 2.50
Kocher, H. :	Maman, tu m'aimes ?	» 3.—
L'instruction publique en Suisse, Annuaire 1942		» 5.—
Malehe, A. :	Vie de Pestalozzi. Avec 9 ill. broché, Fr. 3.50 ; relié	» 5.50
Marchal, L. et Thillet, H. :	L'enseignement du travail manuel	» 1.25
Medici, A. :	L'âge de 3 ans et l'étude du caractère	» 3.50
—	L'Education nouvelle. Ses fondateurs, son évolution	» 8.30
Meylan, L. :	Les Humanités et la personne	» 6.—
—	Pour une école de la personne	» 2.—
—	Le Patriotisme suisse	» 1.—
—	Sélection ou culture ?	» 1.—
Morice, H. :	L'art de commander aux enfants	» 1.30
Piaget, J. :	Naissance de l'intelligence chez l'enfant	» 8.—
—	Développement des quantités chez l'enfant	» 6.75
—	Genèse du nombre chez l'enfant	» 6.75
—	Construction du réel chez l'enfant	» 8.—
Richard, Dr G. :	La psychanalyse et les problèmes psychiques et moraux	» 1.50
—	L'éducation sexuelle de nos enfants	» 2.—
Roger, Noëlle :	L'enfant cet inconnu	» 3.50
Schwar, James :	Professions de chez nous. Carrières masculines	» 1.50
Tableaux scolaires suisses.	Commentaires des 2 premières séries, chacune	» 1.50
	Commentaires des 3 ^e et 4 ^e séries, 1 brochure	» 1.50
Vinet, A. :	Famille, Education, Instruction	» 10.—
Wintsch, Dr J. :	Les enfants délinquants	» 2.50
—	Les dessins d'enfants et leur signification	» 1.50
—	Les premières manifestations motrices et mentales chez l'enfant. Etude physiologique, clinique et pédagogique	» 4.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

J. A. — Lausanne



*on ne dit plus
...je désire un crayon
on dit: je veux un*

Caran d'Ache

PRÊTS

Depuis de nombreuses années nous accordons des prêts rapidement et au comptant. Remboursement par acomptes. Des milliers de prêts ont été versés à des gens de toutes professions. Nous assurons la plus grande discréetion.
BANQUE PROCRÉDIT, Fribourg

Timbre-réponse s. v. p.

Empaillage de tous les animaux pour écoles
Fabrication et vente de **Fourrures**
Chamoisage de peaux

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienn 7, ch. d. Pins 15



Jeune instituteur (d'Argovie)

cherche enseignement dans la Suisse Romande, où il pourrait se perfectionner dans la langue française. 4 ans de pratique dans une école tous degrés. Offres avec conditions et détails sous chiffre : **E. 50548, Publicitas, Lausanne.**

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'*Educateur* et le *Bulletin Corporatif*, s'adresser à la S. A.

PUBLICITAS

Rue Centrale, 15
LAUSANNE

Editeurs responsables : C. GREC et A. RUDHARDT.

LAUSANNE, 20 mars 1943

LXXIX^e année — N^o 11

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL. SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

Section A : Elèves à partir de 15 ans — Section B : Garçons de 10 à 15 ans

1937 23 élèves

Maturités. Baccalauréats

1940 45 élèves

Entrée aux Gymnases

1943 77 élèves

Raccordement aux Collèges

COURS PRÉPARATOIRES EN VUE DE L'ÉCOLE NORMALE

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

Tél. 3 35 99



"AU BLÉ QUI LÈVE"

Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans

Galeries du Commerce (magasin)
près place St. François, Lausanne

Prêts de livres sur place

Envois postaux

Renseignements gratuits

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel
de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !
Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel

Prêts

de Fr. 300.- à Fr. 1500.-, remboursables en 12 à 18 mensualités, très discrets, sont accordés de suite aux membres du corps enseignant et à toute personne solvable.

Timbre-réponse.

BANQUE GOLAY & Cie, Paix 4, LAUSANNE